A0705



Aspartic acid (L-)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830 Version: 2.0

Date d'émission: 08/08/2011 Date de révision 15/06/2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Substance Nom commercial : Aspartic acid (L-) N° CE : 200-291-6 N° CAS

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119966139-27

Code du produit : A0705 Formule brute : C4H7NO4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V.

sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: 56-84-8

Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V. A. Hofmanweg 71 2031 BH Haarlem - The Netherlands T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027 info@duchefa.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:

> +31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00) +31(0)6-30109355 (outside office hours)

Organisme/Société	Adresse	Commentaire
World Health Organization world	http://apps.who.int/poisoncentres/	Consulter site Web pour un centre
directory of poison centres		antipoison local.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2/8

Aspartic acid (L-)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux. P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : Aspartic acid (L-)

N° CAS : 56-84-8 N° CE : 200-291-6

Nom	Identificateur de produit	%
Aspartic acid (L-)	(N° CAS) 56-84-8	> 98,5
	(N° CE) 200-291-6	

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

peau

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au

moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée

Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone

(CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : En cas de feu, présence de fumées dangereuses:

en cas d'incendie

- COx - NOx.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y

compris une protection respiratoire.

Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent

l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé

d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de

poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé

Conserver à température ambiante

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Protéger le produit des rayons solaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,11	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Cristaux. Poudre.

Masse moléculaire : 133,1 g/mol

Couleur : Blanc.

Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 2,5 - 3,5 (4 g/l, 20 °C)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 270 - 271 °C

: Aucune donnée disponible Point de congélation Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Eau: 5 g/l

Log Pow : -3,89

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

15/06/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) FDS Réf.: A0705 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Stabilité chimique 10.2.

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses:

- COx
- NOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 2,5 - 3,5 (4 g/l, 20 °C)

Lésions oculaires graves/irritation

: Provoque une sévère irritation des yeux. oculaire pH: 2,5 - 3,5 (4 g/l, 20 °C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Cancérogénicité

: Non classé

: Non classé

Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (exposition unique)

: Non classé : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

│ Aspartic aci	d (L-) (56-84-8)
----------------	------------------

NOAEL (oral, rat, 90 jours) 3565,1 mg/kg de poids corporel/jour

: Non classé Danger par aspiration

Autres informations : Voir liste actuelle RTECS pour une information complète: CI9098500.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aspartic acid (L-) (56-84-8)	
CL50 poisson 1	2,8 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aspartic acid (L-) (56-84-8)	
Biodégradation	60 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aspartic acid (L-) (56-84-8)	
Log Pow	-3,89

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Peut être toxique pour la vie aquatique.

Indications complémentaires : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet

dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets

dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA	
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de tran	sport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le t	14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

. Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Aspartic acid (L-) n'est pas sur la liste Candidate REACH

Aspartic acid (L-) n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour

l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 6704)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les

contrôles d'immission - 12.BlmSchV

 Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les

accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1.4	Numéro d'urgence	Modifié	
2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	Obsolète
8.2	Protection des mains	Modifié	Matériau spécifié, épaisseur, et

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

	cetera de gants

Abréviations et acronymes:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité
-	1

Sources des données

: ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fournisseur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

SDS Biochemicals version 2018

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

15/06/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) FDS Réf.: A0705 8/8